

Repères chronologiques du développement des infrastructures contemporain du développement du Sétra

1955 :	- la France ne compte que 25 km d'autoroutes. Un ambitieux plan de rattrapage est mis en œuvre comportant la création du Fonds spécial d'investissement routier (FSIR), la loi créant la concession autoroutière et le lancement du programme français des autoroutes.
1958 :	- le schéma directeur autoroutier prévoit la réalisation de 2 000 km entre 1960 et 1975.
1960 :	- création de la première ligne du Réseau Express Régional (RER) « La Défense – Étoile ».
1961 :	- inauguration de l'aérogare d'Orly –sud ; - 1er plan directeur d'aménagement du réseau routier national ; - création de la Société des Autoroutes Paris - Rhin – Rhône (SAPRR).
1962 :	- création de la Société Française du Tunnel Routier de Fréjus (SFTRF).
1963 :	- le réseau autoroutier français compte 61 km d'autoroutes. Le gouvernement planifie la réalisation de 175 km d'autoroutes par an ; - création de la Société de l'Autoroute Paris - Normandie (SAPN), de la Société de l'Autoroute du Nord de la France (SANF) et de la Caisse nationale des autoroutes (CNA).
1964 :	- un conseil interministériel choisit le site de Roissy pour la construction d'un nouvel aéroport ; - les ministres des transports français et anglais reprennent le projet de construire une liaison ferroviaire trans-Manche en tunnel.
1965 :	- la France possède 234 km d'autoroutes ; - soutien de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et de la SNCF au projet d'aérotrain de Bertin ; - mise en service du tunnel routier sous le Mont-Blanc.
1966 :	- inauguration de la Journée nationale études de la Prévention routière par Georges Pompidou ; - création du ministère de l'Équipement.
1967 :	Georges Pompidou fixe comme priorité la réalisation d'un axe autoroutier Nord – Sud.
1968 :	- création du Service d'études des techniques des routes et autoroutes (Sétra) afin d'accélérer le développement des infrastructures routières et autoroutières et de définir des schémas de construction ; - création d'une seconde piste à l'aéroport de Toulouse, adaptée aux exigences du Concorde.
1969 :	- le cap des 1 000 km d'autoroutes est franchi ; - le parc automobile français compte un peu plus de 13 millions de véhicules ; - l'aérogare d'Orly-sud accueille plus de 10 millions de voyageurs ; - le général de Gaulle décide le « Plan routier breton » ; - loi relative aux voies rapides, complétant le régime de la voirie nationale et locale.
1970 :	- la liaison RER « Étoile – La Défense » est ouverte au public ; - création de sociétés privées concessionnaires d'autoroutes qui peuvent construire et exploiter (la 1re est la Compagnie financière et industrielle des autoroutes (COFIROUTE), suivie de AREA (Société des Autoroutes du Rhône et des Alpes) ; - conseil interministériel stimulant la réalisation de rocade (A86).
1971 :	- le parc automobile français dépasse les 15 millions de véhicules et le transport routier dépasse le transport ferroviaire ; - élaboration d'un nouveau schéma directeur des grandes liaisons routières prévoyant la construction de 5 000 km d'autoroutes.
1972 :	- accélération du rythme cible de construction des autoroutes, qui passe à 500 km/an.
1973 :	- inauguration du dernier tronçon du périphérique parisien ; - premier choc pétrolier.
1974 :	- la France compte 17 millions de véhicules, près de 2 000 km d'autoroute et 29% du trafic routier total s'effectue sur autoroute ; - ouverture de l'aéroport de Roissy.